Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu <u>le mardi 19 décembre 2017 à 20 heures</u> à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Procès-verbal de la séance précédente : approbation.
- 2. CPAS : Modification Budgétaire n° 3 année 2017 : service ordinaire : approbation
- 3. C.P.A.S.: Budget année 2018: services ordinaire et extraordinaire: approbation
- 4. Article L1122-23 du CLDC: rapport: information
- 5. Budget communal année 2018 : services ordinaire et extraordinaire : décision
- 6. Dotation zone de secours année 2018 : décision
- 7. Dotation zone de police année 2018 : décision
- 8. Subsides 2017 : décision
- 9. Désaffectation de matériel roulant : décision
- 10. Acquisition de 2 véhicules pour le service travaux:
 - Cahier spécial des charges : approbation
 - Mode de passation du marché : décision
- 11. Article 60 du Règlement Général de Comptabilité Communale : ratification
- 12. Vente de sacs communaux réutilisables : décision
- 13. Concours « Chièvres en fleurs » : prix pour participation : décision
- 14. Modification du Plan d'Investissement Communal 2017-2018 : décision
- 15. Convention pour maîtrise d'ouvrage travaux de lutte contre les inondations La Payelle à Vaudignies : approbation
- 16. Dénomination d'une voirie existante : décision
- 17. Règlement complémentaire de roulage : décision
- 18. Règlement communal relatif au prêt de matériel : décision
- 19. Autorisation d'ester en justice : décision
- 20. Relais nautique : convention : décision
- 21. Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASBL Sports et Santé : décision
- 22. Campagne d'identification, d'enregistrement et de stérilisation des chats domestiques
 - règlement : approbation
 - Convention : approbation
- 23. Motion concernant les pensions des administrations provinciales et locales : décision
- 24. Intercommunale : assemblée générale : ordre du jour: approbation

Par ordonnance:

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre ff,

Mme M.L. VANWIELENDAELE

Mr F. CORDIER